

Trois questions sur la future ZAC des Verchères

1. Pourquoi créer une Zone d'Aménagement Concertée ?

Car seule une ZAC permettra :

- de rendre accessible à tous les Brindasiens près d'un hectare d'espaces verts aménagés en plein centre bourg.
- de créer deux bâtiments accueillant des services publics, d'autres des logements sociaux (≈30%), des petits commerces, une résidence pour seniors, des parkings en sous-sol,...
- de doter l'ensemble d'une cohérence architecturale.

En l'absence de ZAC, on se trouverait en zone centrale avec une friche utilisable par personne et en périphérie avec des constructions disparates d'un coût très élevé, ne correspondant pas aux besoins de la population et ne permettant pas de rattraper notre déficit en logements sociaux.

Bref, de « l'anti-urbanisme » !



2. Pourquoi créer près de 190 logements en centre bourg ?

Car la densification des centres bourg et le développement des logements collectifs (notamment sociaux) sont désormais des obligations légales :

- pour permettre l'arrivée de nouveaux ménages,
- pour loger plus facilement les habitants actuels (personnes âgées ou jeunes quittant le logement de leurs parents),
- pour éviter la dissémination d'habitations consommatrices de terres agricoles, qui demandent des travaux coûteux de voirie, d'assainissement et qui induisent des déplacements générateurs de nuisances.

3. Quel sera le coût pour la commune ?

La commune aura à prendre en charge (comme précédemment) les équipements périphériques liés à la croissance de la population (voiries, écoles,...). En outre, le budget communal pourrait être mis à contribution pour assurer l'équilibre financier de la ZAC.

C'est pourquoi les élus « Brindas Participation et Progrès, Ensemble à Gauche » seront vigilants pour que les terrains soient achetés à un juste prix, qui ne grève pas le budget communal.



La CCVL va-t-elle faire payer les ménages ?

En 2010, le gouvernement a supprimé la taxe professionnelle payée par les entreprises soit disant pour créer des emplois, avec les résultats que l'on connaît en France et à Brindas ! La TP a été remplacée par la Contribution Economique Territoriale (CET).

Mais de l'aveu même du gouvernement, la CET rapporte au minimum 6,3 milliards de moins que l'ancienne taxe professionnelle. Résultats :

- Le gouvernement a décidé de geler les dotations accordées aux collectivités locales alors que l'inflation et la population progressent.
- Avec la CET, qui remplace la Taxe Professionnelle, la progression attendue pour les prochaines années sera bien moindre (au mieux +2% avec la CET contre + 5 à 6% pour la TP).

La CCVL se retrouve donc avec des subventions du gouvernement et des recettes fiscales qui stagnent. La réforme des collectivités territoriales autorisant désormais les communautés de communes à prélever l'impôt sur les ménages (taxes d'habitation et foncière), certains élus de la CCVL envisagent déjà de faire payer aux ménages les conséquences financières des cadeaux fiscaux accordés sans discernement par le gouvernement aux entreprises. Une décision devra être prise en mars 2012.

Les personnes malvoyantes qui souhaitent obtenir une version en gros caractères de ce document peuvent la demander à BPP, Mairie de Brindas, 69126 ou sur <http://brindasbppleblog.canalblog.com>